

Mais à compter du moment où Johnathan a disparu de chez le mari de M^{me} Cant, les recherches ont commencé. En tout, M^{me} Cant, sa famille et ses amis ont dépensé plus de \$100,000.

Ces dépenses de \$100,000 comprenaient \$40,000 pour des détectives privés payés \$35 l'heure, \$20,000 en frais d'avocat et d'autres dépenses pour les appels interurbains, les déplacements et le logement. Les recherches de M^{me} Cant l'ont finalement conduite en Australie, où elle a trouvé son fils après 20 mois.

Elle s'est rendue en Australie avec un agent de police qui avait eu la bienveillance de l'accompagner. Elle a payé toutes les dépenses de cet agent de police pour qu'il l'accompagne et l'aide à ramener l'enfant. Ils étaient déjà à bord de l'avion avec l'enfant quand la police australienne a fait demander la mère et l'enfant parce que le mari avait obtenu une ordonnance du tribunal en Australie pour avoir la garde de l'enfant. Elle a donc dû tenter de nouveau des poursuites pour obtenir la garde de l'enfant.

Elle est enfin revenue au Canada avec son fils, Jonathan. Cependant, le père a encore le passeport volé dont il s'était servi pour se rendre en Australie. Elle est terrifiée à la pensée que tout pourrait recommencer. Je le répète, elle a déjà dépensé \$100,000 pour trouver son enfant. C'est ce genre de problème que le projet de loi vise à éliminer et à résoudre de façon logique.

Cet après-midi encore, j'ai parlé de ce problème au chef adjoint de la police du Grand Toronto, Jim Clark. Il m'a dit qu'au cours des 10 dernières années, dans le Grand Toronto, il y avait eu 64 000 rapports de disparition d'enfants et cela ne comprend pas les enfants kidnappés par leurs parents. De ce chiffre, six sont restés disparus plus d'un an. De plus, il reste encore 35 à 70 cas en suspens.

Le député de Halifax mentionnait un certain nombre d'organismes bénévoles qui s'intéressent à ce problème et essaient d'aider. Un de ceux qu'il a mentionnés est Child Find. Il prend les empreintes digitales des enfants et essaie de les utiliser. Il y a aussi Child Photo Program qui distribue les photos d'enfants disparus et il y a, bien sûr, les programmes parents-secours par lesquels on essaie de surveiller les enfants du voisinage. Tous ces organismes sont utiles, mais il est regrettable, comme le disait un autre député, que ce travail doit être fait par des bénévoles sans l'aide du gouvernement. Il est grand temps que le gouvernement agisse.

M. Clark, l'adjoint au chef de police de Toronto, disait que les États-Unis avaient un programme fédéral appelé le National Centre for Missing and Exploited children (Centre national pour les enfants disparus ou exploités) qui coordonne tous les renseignements sur les enfants disparus. Il n'existe rien de semblable au Canada. Nos services de police sont reliés par ordinateur et, lorsqu'ils reçoivent un rapport de disparition, ils doivent faire des recherches un peu partout. Malheureusement, il n'ont pas forcément accès à tous les autres services de police, si bien que le système est inefficace. Nous avons besoin d'un centre qui réunisse les renseignements sur les enfants disparus. Cela pourrait d'ailleurs être lié à la législation sur le divorce ou sur les pensions alimentaires actuellement à l'étude au comité de la justice et des questions juridiques. Peut-être que le même système de renseignements pourrait être utilisé dans toutes ces situations.

Recherche des enfants disparus—Loi

Le député a présenté une autre excellente suggestion sur la manière de régler cette question. D'une façon ou d'une autre, le Parlement devrait s'en saisir rapidement. Nous devrions renvoyer ce projet de loi au comité de la justice et des questions juridiques dès aujourd'hui pour que nous puissions nous mettre à l'œuvre.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je commencerai par féliciter le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) d'avoir présenté le projet de loi C-230. Je tiens à lui dire, ainsi qu'à tous les députés, que le parti libéral appuie le principe du projet de loi. Nous, de la loyale opposition à Sa Majesté, souhaitons que la question soit renvoyée soit à un comité législatif spécialement constitué pour étudier la question soit au comité permanent de la justice et des questions juridiques afin que nous puissions étudier tout le problème des enfants disparus. Le député a présenté d'excellentes instances. Je l'assure de notre entier appui pour que l'on s'attaque au problème aussi rapidement que possible.

Je n'ai pas besoin de décrire toute la peine et toute l'angoisse qu'éprouvent les parents dont un enfant disparaît. S'il y a quoi que ce soit que nous, parlementaires, puissions faire pour aider ces parents à retrouver leur enfant, nous nous serons bien acquittés de notre devoir dans ce domaine. Il est bien évident que l'on ne fait pas, à l'échelon fédéral, tout ce que l'on pourrait pour aider les parents. Le député de Halifax-Ouest a proposé une mesure qui remédiera d'une certaine façon au problème. D'autres députés l'ont signalé, jusqu'en janvier 1984, un nombre total de 1,224 enfants âgés de 10 à 16 ans étaient disparus au Canada. On rapportait également la disparition de 160 autres enfants de moins de neuf ans. Au total, plus de 2,000 enfants disparaissent chaque année au Canada. Le Centre d'information de la police canadienne enregistre d'habitude fidèlement les cas de disparition d'enfants, mais non les circonstances de leur disparition. Certains services de police des diverses régions du pays peuvent prendre en note des descriptions incomplètes ou des renseignements contradictoires. Comme l'a fait remarquer le député de Prescott-Russell (M. Boudria), les disparitions d'enfants se répartissent en trois catégories: les fugues, les enlèvements par des étrangers et les enlèvements par un parent. Contrairement à la croyance populaire, la plupart des commissariats de police n'attendent pas un certain délai, par exemple 24 heures, avant de porter un enfant disparu. Ils examinent chaque cas individuellement, en tenant compte de divers facteurs, et notamment si l'enfant a déjà fait des fugues ou s'il y a eu des querelles entre les parents qui justifieraient l'enlèvement de l'enfant par l'un d'entre eux.

● (1750)

Comme d'autres députés l'ont signalé, les sociétés souhaitent ardemment participer aux recherches des enfants portés disparus. Plus d'une douzaine de sociétés veulent participer financièrement aux programmes de recherche. Le secteur privé est donc disposé à jouer un rôle dans ce secteur, et à offrir son aide par tous les moyens possibles. Il ne nous manque qu'une initiative du gouvernement fédéral. Nous savons tous qu'aucune loi canadienne ne traite précisément du problème des enfants disparus.